



Revue de presse hebdomadaire n°12

Semaine : du 26 au 30 mai 2008

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption de Transparency Maroc**

26/05/08

Elections : le rapport qui dit (presque) tout

Le collectif associatif pour l'observation des élections (CAOE) a rendu public son travail d'évaluation des dernières législatives. Le rapport revient, notamment, sur les différentes raisons de la désertion des bureaux de vote notamment les dysfonctionnements au niveau de la gouvernance, la corruption endémique, la situation socioéconomique critique du pays et la perte de confiance des citoyens dans les partis politiques. Par ailleurs, depuis 2002, un fait semble acquis : l'administration est neutre bien que l'honnêteté des élections a été compromise par l'usage illicite de l'argent.

Telquel

La CNSS aux trousseaux des employeurs voyous

Les mauvais payeurs sont prévenus. La CNSS est prête à passer au pénal si la mauvaise foi de l'affilié mauvais payeur est prouvée. En témoigne l'action engagée contre Triade, un groupe spécialisé dans le gardiennage et le nettoyage. Toutefois, la double stratégie poursuite/arrangement de la CNSS dérange puisque d'autres entreprises sont épargnées en dépit d'un lourd passif ce qui risque de fausser le jeu de la concurrence.

L'Economiste

Notre système de santé est malade : Yasmina Badou va tout changer en 6 mois

La ministre de la santé a réussi à mettre le doigt sur les multiples plaies dont souffre la santé et compte tout mettre en œuvre pour redorer l'image de marque de son département. Les nouveaux délégués et directeurs d'hôpitaux ont six mois pour faire leurs preuves. Toutefois, il faut reconnaître que les véritables maux dont souffre le secteur de la santé sont inhérents au personnel et qu'il faut mener une grande opération d'assainissement où tout le monde contribue et assume ses responsabilités.

Al Bayan

Des parlementaires accusés de falsification à Marrakech

La cour d'appel de Marrakech instruira en début de juin l'affaire d'Ibrahim Namoussi, député et président de la commune Swihla poursuivi pour falsification du certificat d'études primaires. Le prévenu avait été condamné à 6 mois de prison avec sursis par le tribunal de première instance. C'est le 4^e président communal appartenant au front des forces démocratiques dont l'élection a été attaquée. Par ailleurs, le premier ministre a destitué le député Ismail Barhoumi de la présidence de la commune rurale Harbil suites aux irrégularités relevées par la commission d'enquêtes relevant du ministère d'intérieur. Aussi, d'autres députés ont été démis de leurs fonctions à la tête de communes rurales.

Al Bayan

Le conseil constitutionnel rejette des recours électoraux à Meknès, Oujda et Tanger

Le conseil constitutionnel a statué sur nombre de plaintes portant sur les résultats des élections législatives en rejetant deux réclamations dirigées contre l'élection de deux conseillers à la deuxième chambre dans la région de Meknès ainsi qu'un recours d'annulation contre les résultats des élections législatives dans la région d'Oujda-Ankad.

Alittihad Alichtiraki

Les propriétaires des camions de transport dénoncent les pilleurs des sables à Safi

L'association des transporteurs des matériaux de construction a envoyé au journal un communiqué dénonçant le pillage du sable qui ravage la ville de Safi sous le silence déplorable des autorités locales. Le communiqué démasque une mafia composée de 4 grands trafiquants de sable.

Assabahia

La CDG se paie Casa-Anfa

Alors que les promoteurs immobiliers sont prêts à payer le prix fort pour obtenir des terrains à Casablanca, l'agence d'urbanisation et de développement d'Anfa (AUDA) filiale de la CDG, s'est permise le luxe d'acquérir toute l'assiette foncière de l'aéroport Casa-Anfa, moins le CAF et Météo Maroc, à 300 DH/m². Après avoir réalisé cette opération en or, qui n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres, l'AUDA a revendu à la RAM le terrain sur lequel est construit son siège social à 3000 DH/m².

Le journal

Un avenir incertain de 120 mille hectares des terrains de Sodea-Sogeta

Les résultats du premier appel d'offres de la cession des terres Sodea-Sogeta sont controversés. Le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime les estime très positifs alors que le syndicat de la CDT à Sogeta a considéré que la réussite de l'opération n'a pas dépassé 25%. Le secrétaire général du Syndicat a affirmé que l'assiette foncière de Sodea-Sogeta avoisinait les 324 mille hectares alors que le gouvernement n'évoque que 124 mille. Le reste des terrains serait cédé en dehors des procédures légales. En somme, un manque de transparence et un nombre de dérive ont marqué la cession de la première tranche.

Attajdid

27/05/08

Un architecte peut-il contrôler 200 chantiers ?

A Casablanca, le torchon brûle entre les architectes et l'agence urbaine qui menace de bloquer les cabinets « surbookés ». L'agence urbaine estime que trop de dossiers empêchent les architectes de se conformer à leur cahier de charge et peuvent aboutir à des catastrophes. Le président de l'ordre régional des architectes de Casablanca a estimé que l'agence urbaine doit commencer par exiger le cahier de chantier et réclamer les plans d'exécution et ne plus se contenter des plans autorisés.

L'Economiste

Poulpe : le trafic reprend de plus belle

Depuis début mai, près de 70 tonnes de poulpe ont été interceptées dans la zone sud. Le collectif de défense du poulpe a introduit des plaintes contre toutes les parties concernées par ce trafic. Il attend que le ministère de tutelle prenne ses responsabilités. Akhannouch, ayant imposé le repos biologique, avait promis de fermer le littoral en cas de découverte de braconnage. Le ministère de tutelle est en situation délicate.

Le soir

Suspension de deux fonctionnaires et arrestation d'un troisième à la prison centrale de Kenitra

Le nouveau directeur de la prison centrale de Kenitra a suspendu, au lendemain de sa nomination, deux fonctionnaires pour négligence et défaillance tandis qu'il a convoqué les services de l'ordre pour interroger un troisième fonctionnaire ayant tenté d'introduire trois armes blanches au profit de certains détenus.

Alahdath Almaghribia

Une guerre d'infiltration entre les institutions et les bandes criminelles : des barons de drogue et des criminels ont réussi à mettre la main sur des renseignements secrets et à s'abriter derrière les responsables

Dans de nombreuses affaires de drogue : Ramach, Nene, Bin Louidane, Jablia et dans d'autres scandales : détournement des dons royaux, contrebande... les réseaux démantelés se sont avérés être de véritables toiles d'araignée impliquant d'importantes personnalités militaires, des officiers supérieurs de la gendarmerie ou de la police, de hauts commis de l'Etat, voire la garde personnelle du roi. C'est dans cette perspective, que la DGED fut tournée vers la lutte contre l'infiltration des services sécuritaires, une mesure qui reste insuffisante faute d'une véritable moralisation de la vie publique.

Assabah

Suite au scandale de la ville de l'aéroport : gouverneurs et élus, plusieurs têtes risquent de tomber

Une commission centrale a été dépêchée par l'inspection générale du ministère de l'intérieur à la Province de Nador pour enquêter sur le scandale de la ville de l'aéroport Touïma où 34 ha destinés à des espaces verts ou à des établissements administratifs, scolaires et sanitaires ont été concédés aux lobbys du foncier. Les interrogations restent, cependant, posées sur la capacité de la commission d'enquête à mettre en cause de hautes personnalités.

Asdae

Majidi envisage l'édification d'un complexe commercial sur le terrain habous de Taroudant

Les terres avoisinant les 4 ha acquis par Majidi font l'objet de fortes spéculations au moment où des rumeurs courent sur la construction par Majidi d'un complexe commercial. La ruée vers les terrains voisins s'est traduite par l'éviction de certains habitants et par le détournement de terrains habous au profit d'un fonctionnaire de la municipalité de Taroudant.

Aljarida

4 mois de prison pour une femme ayant tenté de soudoyer la police à Marrakech

Le tribunal de première instance de Marrakech a condamné à 4 mois de prison ferme une femme accusée de tentative de corruption de la police en vue de libérer un baron de la drogue récemment arrêté. La personne impliquée a été, également, condamnée à une amende de 2 000 DH en plus de la confiscation d'une somme de 35 000 DH au profit de la trésorerie.

Attajdid

28/05/08

Immeuble effondré : 3 ans de prison ferme pour le promoteur

Après plusieurs reports, le tribunal de première instance de Kénitra a enfin livré son verdict dans l'affaire Al Manal qui a coûté la vie à 18 personnes. Les peines allaient de 1 à 3 ans de prison ferme contre les huit personnes impliquées dans l'effondrement et accusées d'homicide involontaire, blessures involontaires et non respect des règles d'urbanisme et de construction. Le promoteur immobilier a écopé de 3 ans ; le chef du bureau d'études a été condamné à 2 ans tandis que le chef des chantiers a écopé d'un an de prison.

Le soir

Gestion communale : les magistrats poursuivent Chabat

Le torchon brûle entre Chabat et les magistrats de la cour régionale des comptes de Fès. Ces derniers montent au créneau en faisant part de leur intention de poursuivre le maire de Fès accusé de propos diffamatoires assimilant ces magistrats à des terroristes. D'autres allusions ont été faites à la corruption lors d'une conférence organisée par Chabat. Deux allégations auxquelles il devrait désormais répondre.

Le soir

La corruption dans les hôpitaux

La corruption est une pandémie. Le taux de pénétration au sein des services de la santé est plus que scandaleux. Plus question de prétendre à un droit, quelle qu'en soit l'évidence, si l'on ne met pas la main à la poche. Le réseau du bakchich et pots de vin est de mise du haut au bas de l'échelle : du chaouch en passant par des intermédiaires, des infirmiers jusqu'au médecin.

Aladala Wa Tanmia

Les résultats de la 2^e tranche de la cession des terres de Sodea-Sogeta

Les résultats de la deuxième tranche du partenariat public-privé sur les terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat et gérées par les sociétés SODEA et SOGETA seront présentés les jours à venir. Dans cette opération, deux types de procédures ont été retenues : un appel d'offres international pour les petits et moyens projets et un appel à manifestation d'intérêt pour les projets semences et filières. L'investissement total prévu pour l'ensemble de ses projets est de 6,5 milliards.

Assabah

Une instance regroupe les victimes des dénonciations de la corruption

Une quarantaine de personnes ont intégré l'instance marocaine des victimes des dénonciations de la corruption. Une instance créée en coordination avec l'instance nationale de protection des biens publics pour défendre les dénonciateurs des actes de corruption et des irrégularités à caractère économique.

Assabah

Le parquet de Ben Hmed enquête sur des plaintes électorales

Le procureur du roi au tribunal de première instance de Ben Hmed auditionnera prochainement les signataires des requêtes contre les résultats des élections législatives à Ben Hmed. Les signataires seraient accusés de falsification et de fausse accusation suite au désistement de certains témoins.

Assabah

Le wali de Rabat, accusé de dissimuler la fraude fiscale

L'instance nationale de protection des biens publics a accusé les autorités de tutelle de Rabat d'encourager les sociétés de transport urbain à éluder l'impôt étant donné qu'elles n'ont pas engagé de poursuite sur la base des cahiers de charge. En effet, un nombre d'irrégularités ont été révélées par l'instance faisant perdre aux caisses de l'Etat des millions de dirhams. Par ailleurs, d'autres inquiétudes ont été exprimées à l'égard de la nouvelle concession du secteur de transport urbain.

Annahar Almaghribia

29/05/08

Immobilier : 12 mesures anti-spéculation

Le ministre de l'Economie et des finances a annoncé que les pouvoirs publics vont prendre les mesures nécessaires pour stabiliser les prix de l'immobilier. Ces mesures porteront sur la mobilisation des terrains vagues à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres urbains, à travers notamment l'activation de la taxe sur les terrains non bâtis, l'élargissement de l'assiette de ces derniers, leur valorisation et la mise en œuvre d'un code de commercialisation du produit public... tout un business plan qui se décline en une série de mesures aussi inédites qu'originales.

L'Economiste

Casa-Anfa : la CDG finalise le montage du projet

La filiale d'urbanisation de la CDG est catégorique : le prix de l'acquisition de l'assiette foncière libérée suite à la délocalisation de l'aérodrome Casa-Anfa, à l'exception du CAF et Météo Maroc, ne serait pas encore déterminé. L'affaire remonte à 2006, date de création de l'agence d'urbanisation et de développement d'Anf,(AUDA) et l'acquisition sans appel d'offres de la réserve foncière libérée par la délocalisation de l'aéroport de Casa-Anfa.

L'Economiste

Rencontre à Rabat sur le service public et la lutte contre la corruption

L'organisation arabe du développement administratif (OADA) relevant de la ligue arabe, organisera du 1^{er} au 5 juin prochain à Rabat, une rencontre sous le thème « le service public et la lutte contre la corruption financière et administrative ». Cette rencontre vise, notamment, à jeter la lumière sur les causes et les moyens de traitement de la corruption financière et administrative. Elle cherche aussi à parvenir à une vision stratégique afin de promouvoir l'efficacité des services publics arabes.

AL Bayane

Favoritisme et clientélisme dans la fixation des prix des médicaments par un service au Ministère de la Santé au profit d'une société d'exportation et de distribution

Un conseiller a dénoncé, devant la deuxième chambre du parlement, la hausse des prix des médicaments ainsi que l'opacité qui entoure la fixation de ces prix par les services du ministère de la santé où sévissent souvent des pratiques de clientélisme et de favoritisme au détriment du citoyen et de son droit à la santé.

Rissalat Aloumma

La condamnation du conservateur foncier de Tanger et d'un propriétaire de terrain à deux ans de prison avec sursis

La cour d'appel de Tanger a condamné l'ex conservateur foncier de la ville en plus d'un propriétaire à deux ans de prison avec sursis pour cession illégale d'un terrain confisqué au profit de l'Etat. Le terrain litigieux, d'une superficie de 68 ha, a été confisqué dans une affaire de drogue où le propriétaire a été condamné par contumace en 1996, pour être cédé à Chaâbi en 2005 et immatriculé à la conservation foncière de Tanger.

Rissalat Aloumma

Elguertili dénonce le gazon synthétique de la fédération

Le président de l'Ittihad Zemouri a affirmé que le gazon synthétique, en lui-même, ne pose pas de problème ; cependant, il a pointé du doigt le gazon choisi par la fédération royale qui ne répondrait pas aux normes internationales. L'équipement de certains terrains de football en gazon artificiel n'a pas cessé, en effet, de susciter les critiques et les plaintes des joueurs, entraîneurs et médecins.

Assabahia

La complicité des autorités avec les mafias du sable à Safi

Le laisser-aller et le laxisme intrigant des autorités notamment après la tentative d'homicide d'un Caïd par un chauffeur de camion transportant du sable volé ont suscité l'indignation de l'association des transporteurs des matériaux de construction qui a dénoncé la complicité manifeste des élus, gendarmes et policiers dans le pillage des sables.

Assabah

30/05/08

Argent et éthique en débat

Enrichissement illicite, pratique de la corruption, fraude fiscale, trafic de drogue... la recherche du gain passe souvent avant l'éthique. La problématique 'argent et éthique' a été au centre d'un colloque organisé à Rabat du 21 au 23 mai par le Centre d'études sociales, économiques et managériales. Une des questions débattues est de savoir si éthique et argent sont inconciliables puisque l'éthique se préoccupe des modes d'action et peut, ainsi, gêner l'obtention de résultats. D'où une autojustification permanente pour les entorses à l'éthique.

La vie éco

Gestion de certaines communes : les dysfonctionnements persistent à divers plans

Le ministre de l'intérieur a affirmé que la gestion des collectivités locales s'est certes améliorée à plusieurs domaines, mais des dysfonctionnements persistent à divers plans, notamment comme en témoignent les rapports des services d'inspection du ministère, des conseils régionaux et des cours régionales des comptes. Il a également rappelé que son département s'emploie à transcender ces dysfonctionnements par voie d'orientation, voire par le recours aux mesures disciplinaires.

La vie éco

Un rapport international dévoile de grandes irrégularités entachant les élections de 2007

Un rapport récent de l'institut démocratique national a relevé que le plus grand problème qu'ont rencontré les observateurs internationaux durant les élections législatives 2007 était la non-possession des électeurs de leurs cartes de vote lors du suffrage. Le rapport a révélé, également, un nombre de dysfonctionnements qui décrédibilisent les élections du 07 septembre 2007, notamment les défaillances de la distribution des cartes d'électeurs le jour du scrutin, la privation des électeurs observateurs de leur droit de vote, un cas de falsification flagrant, les difficultés rencontrées par les handicapés dans les bureaux de vote...

La vie éco

Report de l'affaire de l'incendie de Lissasfa : de hauts responsables dont le ministre de l'intérieur, le wali de la région de Casablanca et le maire de la ville sont cités à comparaître devant le tribunal

Le tribunal a reporté l'affaire de Rosamor au mercredi prochain en jugeant que l'affaire est prête pour instruction. Toutefois, la défense a demandé la comparution d'un nombre de personnalités influentes notamment le ministre de l'intérieur, le wali de la région de Casablanca, le gouverneur de Hay Hassani, le gouverneur de l'agence urbaine, le ministre de l'emploi, le responsable de la Lydec et le maire de la ville. Dans cette affaire, 3 personnes sont poursuivies pour non-respect des réglementations de sécurité du travail, homicides et blessures involontaires et non-assistance à personnes en danger.

Almonâtaf

Le gouvernement dénombre cinq irrégularités dans la gestion de la caisse de compensation

Nizar Baraka a affirmé que le gouvernement maintiendra la caisse de compensation pour faire face à la flambée des prix et protéger le pouvoir d'achat. Il a reconnu qu'un diagnostic global de la caisse a détecté 5 irrégularités notamment la non maîtrise du budget, la dépendance à l'égard des marchés internationaux, la diversité des intervenants, l'obsolescence des textes juridiques ainsi que les irrégularités marquant la distribution des aides. Le ministre a ajouté que le gouvernement a entamé une réforme globale et structurelle de la caisse pour rationaliser le travail de la caisse.

Alahdath Almaghribia

Des magistrats s'apprêtent à poursuivre Chabat

L'Amicale Hassania des magistrats de Fès et de Taza envisage de déposer plainte auprès du tribunal administratif contre le maire de Fès qu'elle accuse de propos diffamatoires assimilant les magistrats de la Cour régionale de la capitale spirituelle à des terroristes. Par ailleurs, le procureur du roi à la cour régionale des comptes auditionnera Chabat qui doit répondre aux irrégularités relevées dans la gestion de la ville.

Aljarida

Elections de septembre 2007 : un rapport scandaleux

Le collectif associatif pour l'observation des élections (CAOE) a rendu public son travail d'évaluation des dernières législatives. Le rapport mentionne que le taux de participation n'a pas dépassé 20%. Il revient, notamment, sur les différentes raisons de la désertion des bureaux de vote en endossant notamment une partie de la responsabilité aux partis politiques. Toutefois, une réserve peut être émise à l'égard du rapport de la CAOE : les observateurs n'ont couvert que 9% des bureaux de vote.

Nichane